

GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION
DÉLIBÉRATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE du mardi 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 09 décembre, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10h00, salle Le Trieux « Georges Rumen » siège de l'Agglomération à Guingamp sous la présidence de Mme Claudine GUILLOU, 1^{ère} Vice-présidente

Étaient présents :

GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; PUILLANDRE Elisabeth ; CLEC'H Vincent ; LE GAOUYAT Samuel ; LOZAC'H Claude ; LE BARS Yannick ; GIUNTINI Jean-Pierre ; BILLAUX Béatrice ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; SCOLAN Marie-Thérèse.

Absents excusés : LE MEAUX Vincent ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PRIGENT Christian ; PARISCOAT Dominique ; VIBERT Richard ; CHAPPÉ Fanny ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie.

❖ ❖ ❖ ❖

DEBU2025-12-067

Gestion des déchets : Projet de collecte des emballages en verre réemployables en Bretagne : phase préparatoire

Vu la loi 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire dite AGEC imposant que 5 % des contenants mis sur le marché soient réemployables dès 2023, et 10 % à horizon 2027 ;

Considérant la participation de Guingamp-Paimpol Agglomération aux travaux préparatoires du projet porté par Bretagne Développement Innovation, notamment à travers trois ateliers et échanges avec les porteurs du projet ;

Considérant que cette participation donne lieu au versement d'une contribution forfaitaire de 2 000 € par Bretagne Développement Innovation ;

Considérant que le modèle technico-économique n'est pas encore totalement finalisé et que la poursuite du projet en phase d'expérimentation demeure conditionnée aux soutiens financiers de CITEO ;

Entendu l'exposé de Madame La Vice-présidente, après en avoir délibéré à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et toutes pièces afférentes permettant nécessaires à l'obtention de la participation de 2 000 € versée par Bretagne Développement Innovation ;
- Réaffirme la volonté d'accompagner ce projet dans la phase expérimentale, sous réserve de la validation du modèle technico-économique, et sans reste à charge financière pour l'agglomération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
La Vice-présidente,
Claudine GUILLOU

